MAGILLEM DESIGN SERVICES

Société Anonyme

au capital de 125 260 €

Siège social : 251 rue du Faubourg Saint Martin

75010 PARIS

492 681 671 RCS PARIS

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A L'ASSEMBLEE GENERALE

DU 19 decembre 2024

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant **l'exercice clos le 30 juin 2024** et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des différents rapports du Commissaire aux Comptes.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Durant l'exercice clos le 30 juin 2024, l'activité de la Société a été la suivante :

Entre le 1er juillet 2023 et le 30 juin 2024, la société n’a pas réalisé de chiffre d’affaires.

Le total des Produits d’exploitation est de 42 847€ contre 216 765€ en N-1.

La société n’a pas rencontré de problème de trésorerie.

Depuis le 30 novembre 2020, la société n’a plus de salarié, ni de client, l’intégralité des salariés et des clients ayant été transférés à ARTERIS IP SAS avec la technologie.

La société ARTERIS IP SAS a également repris le contrat de sous location des locaux du 251 rue du Faubourg Saint Martin, à Paris X.

Les disponibilités de fin d’année s’élèvent à 359 787€.

Le poste client s’élève à 8 400€ au 30 juin 2024.

La société a supporté au cours de l’exercice clos le 30 juin 2024 une charge exceptionnelle de 45 436.97 relative au solde de créances diverses présentes au bilan de Magillem et qui ne seront pas recouvrées.

La dernière tranche d’earn-out liée à la cession du fonds de commerce est réglée sur l’exercice

On note un produit d’impôt de 36 160€ consécutif au remboursement d’un solde de crédit impôt recherche versé par le SIE de Paris au titre de l’exercice 2020.

Activités en matière de recherche et de développement

Néant

Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des délais d’encaissements clients

Cette information n’étant pas significative et n’apportant aucune information complémentaire au lecteur, elle n’est pas fournie dans le présent rapport.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Néant.

PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

La société n’employant plus de salarié, cette information ne peut être fournie.

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2024, le chiffre d'affaires s'est élevé à 0€

Le montant des produits d'exploitation s'élève à 42 847€

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 41 045€ ;

Le montant des impôts et taxes s'élève à 0€.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 70 000€ ;

Le montant des charges sociales s'élève à 14 000€ ;

Il est précisé que la société n’a supporté aucune dépense de travail intérimaire.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions (entièrement sur immobilisations cette année) s'élève à 5 392€ ;

Le montant des autres charges s'élève à 13 552€.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 143 990€.

Le résultat d'exploitation ressort à – 101 142€.

Quant au résultat courant avant impôts, il s’établit à – 66 916€.

Le résultat exceptionnel s’élève à – 36 881€ .

Le résultat de l'exercice clos le 30 juin 2024 se solde par une perte de 67 639€

Au 30 juin 2024, le total du bilan de la Société s'élève à 518 220€ ;

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de 67 639.04

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2024 de la manière suivante :

Origine

* Résultat déficitaire de l'exercice : - 67 639.04 euros ;

Affectation

* En totalité au poste « report à nouveau » soit – 67 639.04 euros

Répartition après affectation

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 465 297.11 euros et celui des réserves à 44 522 euros.

Rappel des dividendes distribués

|  |  |
| --- | --- |
| Exercice | Dividende distribué |
| 30.06.2023 | 1 900 000.00€ |
| 30.06.2022 | 0€ |
| 30.06.2021 | 0€ |

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous informons qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées aux articles 39, 4 et 39, 5 du Code général des impôts.

Rapport Sur Le Gouvernement D'entreprise

Conformément à l'article R 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons que votre Conseil d'administration a procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la Direction Générale prévues à l'article L 225-51-1 du Code de commerce.

Le Conseil a décidé d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

En conséquence *Isabelle Geday* assume sous sa responsabilité la Direction Générale de la Société.

**CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports du Commissaire aux comptes.

Nous vous informons que le mandat du commissaire aux comptes est arrivé à échéance et ne sera pas renouvelé.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux.

Mme Isabelle GEDAY

- Président de la société SA MAGILLEM DESIGN SERVICES

- Administrateur de la société SA MAGILLEM DESIGN SERVICES

- Directeur général de la société SA MAGILLEM DESIGN SERVICES

- Gérant de la société SNC IMLOCA

- Gérant de la société SNC INVEST I.N.G

- Gérant de la SCI LE 251 SAINT MARTIN

- Gérant de la société SCI DU FIGUIER

- Gérant de la société SARL SI2G

- Gérant de la société SCI SYCILE

- Présidente de la SAS ULR FOODING

- Présidente de la SAS ULR UPSCALE LODGING & RESORTS GROUP

Mme Anne-Marie VAUMORIN

- Administrateur de la société SA MAGILLEM DESIGN SERVICES

M. Emmanuel VAUMORIN

- Administrateur de la société SA MAGILLEM DESIGN SERVICES

- Directeur général délégué de la société SA MAGILLEM DESIGN SERVICES

M. Christophe DUBOIS DE LA PATELLIERE

- Administrateur de la société SA MAGILLEM DESIGN SERVICES

M. Vincent THIBAUT

- Administrateur de la société SA MAGILLEM DESIGN SERVICES

**Mandats en cours**

Le Conseil examine la situation des mandats des administrateurs et constate qu'aucun des mandats n'est parvenu à son terme.

**Autres informations portées à la connaissance des actionnaires**

La Société a fait l’objet d’une vérification de comptabilité portant sur le crédit impôt recherche des exercices 2019 à 2021. La service vérificateur a conclu à une absence de redressement.

**CESSION DU FONDS DE COMMERCE**

La Société a cédé son fonds de commerce le 30 novembre 2020.

L’acquéreur est la société ARTERIS IP, société par actions simplifiée dont le siège est à GUYANCOURT (78280) – 2, rue Hélène Boucher – Immeuble Le Cristal, immatriculée au RCS de VERSAILLES sous le numéro 818 705 501, filiale à 100% d’une société de droit américain ARTERIS, INC.

Nous portons à la connaissance des actionnaires que l’ensemble des engagements financiers pris par l’acquéreur dans l’acte de cession ont été respectés. L’intégralité du prix de cession du fonds de commerce est perçue par notre société à fin juillet 2023.

Pour rappel, ce dernier est fixé à huit millions de dollars (US$ 8 000 000)

Votre Conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le Conseil d'Administration